



Soulte faite vant requête conjointe

Par leelo

Cher maître

Je vous expose ma question. Nous avons fait avec mon ex époux l'acte liquidatif chez notaire avant notre requête conjointe de divorce .

Celle ci n'a donc pas été homologuée par le juge car faite avant chez notre notaire.

J'ai le titre exécutoire de divorce ou il est précisé que le juge n'a pas homologué la soulte mais une celle ci est valable car faite avant.

Quels sont les délais de paiement de celle ci? Monsieur peut-il faire appel de cette soulte

Cordialement